

Il y a autre chose. Je ne formule pas de demande, car c'est inutile, mais je proteste. Nous avons affaire à un comité composé de quatre personnes dont une est tellement connue pour ses sentiments ardemment favorables aux Japonais que c'en est presque un scandale dans la Colombie-Britannique. J'ai remarqué que deux personnes ont écrit à un journal pour demander comment il se fait que nous, de la Colombie-Britannique, permettons à un homme qui s'est exprimé ouvertement comme il l'a fait et qui est si prévenu, de faire partir d'une de nos institutions publiques. Ses paroles et son attitude ont toujours été tellement pro-japonaises que je considère aussi imprudent, inopportun et injuste de le nommer membre d'un comité chargé de s'occuper d'une question comme celle-ci, qu'il le serait, je le dis franchement, d'y faire siéger un homme comme moi, dont l'opinion dans le sens contraire est si tranchée. Je n'ai pas demandé d'être membre de ce comité et je n'en fais pas partie, mais il me semble fort regrettable que, dans la constitution de ce comité de quatre membres, on ait choisi un homme tellement prévenu que son attitude frise le scandale.

Quant à ce que le premier ministre a dit sur les événements survenus depuis ses remarques du début de la session, je ne puis me rappeler rien qui puisse me porter à modifier mon opinion. Il s'est certes produit certains événements. On a rouvert la route de Birmanie, ce qui n'était certainement pas un geste amical à l'égard du Japon, mais je n'ai constaté aucune réaction défavorable à l'Empire de la part du Japon. Nous avons vu les Etats-Unis prendre une attitude énergique dans une certaine affaire, mais cela n'a pas eu non plus de répercussion fâcheuse; la chose a même eu un bon effet en Orient, car elle a montré que les Blancs allaient se mettre à l'œuvre.

L'hon. M. ROWE: Et que s'est-il passé aujourd'hui à la Chambre des communes de Grande-Bretagne?

M. NEILL: Nous constatons la même chose en Grande-Bretagne. La réouverture de la route de Birmanie par la Grande-Bretagne nous éclaire plus que toute autre chose sur ce point. Je suis franchement d'avis—ce n'est que mon humble opinion, mais elle est fondée sur une longue expérience—que, comme le dit Kipling:

Impossible de faire d'un Jaune ou d'un Brun un Blanc.

Impossible aussi de laisser l'autorité à l'homme brun; le Blanc doit dominer et se faire obéir. Montrez de la complaisance envers le

Brun, donnez-lui à entendre que vous lui êtes soumis, et il croira que vous en avez peur. La race blanche n'a pas conquis l'univers en prenant une telle attitude. J'estime toujours que la fermeté dans nos relations avec les Japonais et toutes les races indigènes nous a valu leur respect.

M. MacINNIS: Si je prends la parole, c'est d'abord pour empêcher que le comité n'interprète l'attitude prise dans la discussion par l'honorable député de Comox-Alberni comme celle de toute la population de la Colombie-Britannique, et ensuite pour ajouter que j'ai écouté la déclaration dont il s'agit, faite par le premier ministre plus tôt au cours de la session et qu'il lui est rarement arrivé de prononcer des paroles qui m'ont plu à ce point.

Je suis d'avis que l'opinion de certaines personnes—l'infime minorité—de la Colombie-Britannique au sujet des Orientaux fait la honte du Canada. J'ai dit que c'est l'infime minorité qui la partage; je me trompe peut-être, mais si elle est le fait d'un grand nombre, je ne l'ai certainement pas encore constaté.

Il y a environ deux ans la ville de Vancouver, par suite de certains malaises qui durent déjà depuis nombre d'années, plus spécialement depuis le commencement de la guerre de Chine, demandait à l'assemblée législative de Victoria d'apporter à sa charte une modification visant à permettre à la municipalité de faire un cas d'exception des Orientaux dans l'octroi des permis de commerce. Quand le comité municipal a été saisi de cette proposition, M. Perry, député provincial de Prince-George, avertit la délégation de la ville de Vancouver que si elle remplaçait "Japonais" ou "Oriental" par "Juif" il n'y aurait guère de différence entre l'objet de la requête et ce qu'a fait l'Allemagne dans son propre territoire et dans les divers pays sous sa domination.

Il est un point qu'il ne faut pas perdre de vue. Les Japonais et les autres Orientaux sont chez nous. Ils sont en Colombie-Britannique et il est impossible de les expulser. Ils ne sont plus des Japonais ou autres étrangers, mais des Canadiens, et nous ne pourrions les expédier ailleurs, que nous le voulions ou non. Le problème qui se pose donc, et de toute évidence, consiste à trouver comment en faire de loyaux Canadiens. L'honorable député de Comox-Alberni dit qu'"un Japonais est Japonais pour toujours". L'honorable député et moi-même, nous sommes d'origine écossaise, et "un Ecossais reste Ecossais pour toujours". Ainsi le Japonais éprouve les mêmes réactions que nous devant la vie et son entourage.